

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 403)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT SÉANCE**AMENDEMENT**

N ° 246

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 23

À l'alinéa 16, supprimer le mot :

« d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.